

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 31 JANVIER ET 1ER FÉVRIER 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE (JANVIER 2019)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutement qui doivent être lancées dès le mois de décembre 2018 afin de répondre à des nécessités de services en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

En effet, au sein de la direction de la gestion des moyens roulants, il est proposé de recruter deux mécaniciens, un sur Corte et sur Ajaccio, compte tenu du sous-effectif avéré au sein des garages.

Il est proposé de créer un poste d'un technicien foncier sur Sartène au sein de la direction de la gestion foncière, afin de pourvoir au remplacement d'un technicien foncier ayant bénéficié d'une mobilité interne, l'appel à candidature interne étant infructueux.

Au sein de la direction de l'autonomie, et suite à plusieurs appels à candidatures en interne infructueux, il est proposé de recruter en externe :

- Un contrôleur de gestion des ESSMS.
- Trois instructeurs de dossiers tarification et suivi budgétaire.
- Un pilote MAIA.
- Un coordinateur CLIC Bastia.

Au sein de la direction de la protection de l'enfance, il y a lieu de recruter un travailleur Social AED, en remplacement d'un agent ayant bénéficié d'une mobilité.

Dans ces conditions, il convient de créer pour les besoins énoncés :

- en catégorie A :

Un poste d'attaché territorial, un poste d'attaché principal, un poste de directeur territorial et un poste d'attaché hors classe.

Un poste d'ingénieur territorial, un poste d'ingénieur principal, un poste d'ingénieur hors classe.

Un poste d'infirmier en soins généraux de classe normale, un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure, un poste d'infirmier en soins généraux hors classe.

- en catégorie B :

5 postes de rédacteur, 5 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe, 5 postes

de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

2 postes de technicien, 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe, 2 postes de technicien principal de 1^{ère} classe.

3 postes d'assistant socio-éducatif et 3 postes d'assistant socio-éducatif principal.

- en catégorie C :

2 postes d'adjoint technique, 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, 2 postes d'adjoint technique de première classe, 2 postes d'agent de maîtrise.

Les postes devenus inopérants à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés du tableau des effectifs.

Si l'un des postes ouverts devait être occupé par un agent non titulaire, il est précisé que la rémunération allouée sera conforme à celle que percevrait un fonctionnaire ayant la même ancienneté professionnelle dans le cadre d'emplois correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.